

## Lettre de Paul Finet à Victor Larock (19 juin 1958)

**Légende:** Lettre du Président de la Haute Autorité de la Communauté européenne du charbon et de l'acier, Paul Finet, du 19 juin 1958, au Président du Conseil de la Communauté économique européenne, Victor Larock, à l'occasion de la prise de position des présidents des institutions des Communautés européennes concernant le choix du siège des Communautés.

Source: Lettre de Monsieur Paul Finet, Président de la Haute Autorité, en date du 19 juin 1958, à Monsieur Victor Larock, Président du Conseil de la Communauté Economique Européenne, Objet: Avis des Présidents des Institutions des Communautés européennes concernant le choix du siège des Communautés. 614 f/58. Bruxelles: Conseil de la Communauté économique européenne; Conseil de la Communauté européenne de l'énergie atomique, 20.06.1958. 2 p. Copyright: (c) Union européenne, 1995-2012

**URL:** http://www.cvce.eu/obj/lettre\_de\_paul\_finet\_a\_victor\_larock\_19\_juin\_1958-fr-d1e6b95b-8b07-48e1-94ca-89e6bdffd1db.html

1/2

Date de dernière mise à jour: 14/09/2012

14/09/2012



## Lettre de Paul Finet à Victor Larock (19 juin 1958)

Luxembourg, le 19 juin 1958

Monsieur le Président,

Vous m'avez demandé, par votre lettre du 31 mai dernier, de donner mon avis au sujet du siège des Communautés, conformément à la décision de la Conférence des Ministres des Affaires Etrangères du 7 janvier dernier. J'ai l'honneur de vous faire connaître ma position à ce sujet.

Je tiens d'abord à marquer ma satisfaction de la décision de principe que les six Gouvernements ont déjà prise à cet égard lorsqu'ils ont convenu de réunir dans le même lieu, l'ensemble des organisations européennes des six pays, aussitôt que cette concentration serait effectivement réalisable.

J'estime indispensable de maintenir cette décision de principe qui répond d'ailleurs aux voeux que la Haute Autorité a fait connaître aux Gouvernements des Etats-membres dans la lettre que mon prédécesseur, le Président René Mayer, leur avait adressée le 11 décembre dernier.

En ce qui concerne l'avis personnel qui m'est demandé aujourd'hui, je tiens à réaffirmer que la coordination des travaux des trois Exécutifs européens, la construction rationnelle d'une administration européenne, l'économie des efforts et des moyens, rendent indispensable la réunion de ces Exécutifs et de leurs administrations en un seul et même lieu.

Ces mêmes raisons me conduisent à insister pour que les décisions qui seront prises par le Conseil de Ministres, écartant tout provisoire et tout précaire, soient d'application immédiate. L'expérience de la Haute Autorité prouve, en outre, qu'une décision qui n'aurait pas ce caractère, en retardant la solution du problème, ne ferait qu'aggraver celui-ci. Enfin, des solutions provisoires s'avèrent, dans la pratique, excessivement onéreuses.

Afin de pouvoir réunir toutes les Institutions des Communautés Européennes dans le même lieu, il serait opportun de créer un district européen. Ce district ne devrait toutefois pas être isolé, mais situé à proximité d'une grande ville, dont il pourrait utiliser les ressources.

En fonction de ces principes, et après examen du rapport des urbanistes, je suis arrivé à la conclusion que, parmi les candidatures envisagées, Bruxelles répond davantage que les autres aux exigences, auxquelles doit satisfaire une ville pour devenir, sans délai, le siège de toutes les Institutions européennes. Elle offre, en effet, les plus grandes facilités à la fois par sa position géographique, par ses moyens d'accès et par ses disponibilités immédiates en locaux de travail et d'habitation. Je propose donc Bruxelles comme siège unique.

En attendant que le district européen puisse être édifié à proximité de cette ville, j'insiste pour que les trois Exécutifs y soient immédiatement réunis dans les locaux qui, d'ores et déjà, sont mis à la disposition des Communautés. L'efficacité et l'économie l'exigent.

2/2

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma plus haute considération.

signé: Paul FINET

14/09/2012